



Association a la dérive

Par naj81

Bonjour,

Ma question est: que peut-on faire quand le président de l'association prend les reines des comptes bancaires,il décide tout seul pour faire des retraits d'argent en liquide, il fait des projets sans l'avis du trésorier et le compte est à découvert. Il fait ses projets avec la somme qu'on a bloqué sur un autre compte pour le remboursement de crédit. Comment faire ?
En vous remerciant par avance. Cordialement